

DECLARATION LIMINAIRE

11 avril 2011

L'adage populaire ne dit-il pas un bon dessin vaut mieux qu'un long discours.

Pour économiser votre temps et le nôtre, nous vous demandons de bien vouloir annexer au procès verbal, la présente gravure qui suffit à résumer le naufrage de réformes qui sont vendues au titre de la modernité.



Naufrage du Titanic ou de la DRFIP ?

- Ceci étant dit, vous nous permettrez de poursuivre en chiffre. Le projet de mouvement de mutation pour la catégorie C de la filière fiscale met en évidence un déficit de 4 agent(e)s reconnu par la Direction Générale. Cela s'additionne au contentieux, nous opposant, sur le niveau réel des suppressions d'emplois décidées pour Septembre 2011.
- A ce sujet, nous sommes toujours en attente de la part de Bercy, d'explications crédibles concernant la fiche n°3 du CTPC. Nous sommes tout aussi friands des réponses toujours en suspens concernant le mystère des emplois évaporés, à la suite notamment, du transfert de l'activité des Domaines.
- Concernant les emplois vacants de filière gestion publique, nous ne pouvons nous satisfaire de la réponse que vous nous avez délivré à l'occasion du CTP Emploi de Janvier et consistant à refuser d'intervenir auprès de la Centrale pour exiger un mouvement complémentaire spécifique à la Haute-Garonne.

CTPD

- Pour le service des Pensions récupérant la compétence territoriale de celui de Nice, la Centrale garantissait le redéploiement de 15 emplois pour assurer le traitement des charges de travail supplémentaires.
- Lors du précédent CTP, vous sembliez beaucoup moins affirmatif sur le nombre de 15 emplois, avançant même l'idée d'une suppression supplémentaire de 5 emplois.
- Que dire également de la structure nationale du CAS pour laquelle M PARINI s'était engagé à réaffecter (hors effectifs de la DRFIP de Haute-Garonne) les emplois nécessaires à l'accomplissement des missions.

A ce jour, ce sont, toutes filières confondues, plus de quatre vingt emplois menacés en Haute-Garonne !!!

Dans ces conditions, la CGT FINANCES PUBLIQUES 31 exige la tenue d'un CTP Spécial Emploi pour répondre à la situation de crise et d'urgence par la mise en place d'un plan visant à résorber les déficits d'emplois avant la tenue des prochaines CAP des mouvements de mutation.

Il va falloir stopper la boucherie et la prestidigitation, pour faire place à la transparence.

A l'ordre du jour de notre CTPD, il est prévu d'examiner la prochaine campagne IR.

Mis par le gouvernement sous la lumière des projecteurs, à coups de propagande publicitaire, le GFU est censé simplifier la vie des contribuables.

L'argent injecté dans cette opération de communication, aurait été mieux utilisé pour maintenir, par exemple, les emplois éliminés des services d'accueils, au nombre de 3 pour la Haute-Garonne et répartis entre les sites du Mirail, de la Cité et de Rangueil.

Ainsi, on vante le GFU tout en diminuant les moyens qui lui sont attribués. **C'est sans doute pour justifier ce paradoxe qu'un audit sur les accueils a été commandité et dont les conclusions sont non seulement écrites d'avance et que vous refusez de porter à la connaissance des organisations syndicales.**

En clair, qu'il s'agisse de l'accueil physique, téléphonique ou bien du traitement en back-office, c'est la flexibilité généralisée que l'on cherche à instaurer pour intensifier encore plus l'exécution des tâches quitte à développer la souffrance au travail.

Cela se traduit par des refus de congés de plus en plus récurrents et des tentatives de remise en cause des droits et garanties collectives des collègues, pour tenter coûte que coûte de faire tourner la boutique.

Alors qu'on nous assure vouloir respecter la séparation des métiers, sur le plan pratique, on demande aux agents d'accueil de renseigner, en dépit du manque de formation, indistinctement sur des questions d'assiette ou de recouvrement.

Tout cela pour ne surtout pas contrarier le processus de casse des emplois.

Au regard de la situation des effectifs, comment peut-on demander aux agent(e)s des trésoreries de proximité de faire le GFU quand on manque déjà de bras pour assurer l'accueil téléphonique, la caisse, le secteur local et le back office ?

Le GFU n'est rien d'autre qu'un miroir aux alouettes. Dans l'hypothèse où le service rendu à l'utilisateur aurait été une priorité, la DGFIP n'aurait pas opté pour l'éclatement des trésoreries et aurait prêté une oreille plus attentive aux revendications des collègues de la filière fiscale et gestion publique concernés par la mise en place des SIP et le GFU.

Pour ne citer qu'un seul exemple, l'outil GAIA du Guichet Fiscal Unifié avec ses nombreux « bugs » et ses lourdeurs n'est pas (c'est le moins que l'on puisse dire) une aide utile dans la période, alors que les files d'attente s'allongent aux guichets.

Pour la CGT Finances Publiques 31, la promotion du service public fiscal de proximité suppose de s'appuyer sur les implantations géographiques des trésoreries et de procéder à des créations d'emplois supplémentaires dédiés à l'Assiette de l'Impôt.

C'est là tout le sens des nos propositions relatives à la constitution de Maison des Finances dans le Luchonais, le Lauragais et le Nord-Toulousain.

A ce titre, où en sommes-nous du projet de création d'un SIP à AUCAMVILLE ?

Toujours concernant la création des SIP, un des sujets de préoccupation des collègues porte sur les règles de gestion. **Cette interrogation s'exprime d'autant plus fortement avec les annonces concernant la mise en place des RAN et leur impact sur les conditions du maintien à résidence, pour les agent(e)s de la filière gestion publique, en cas de refus d'intégration de la filière fiscale.**

Alors que Monsieur PARINI nous promettait de l'oxygène, vous ne pouvez continuer à occulter le débat sur la charte Marianne. La note de service du 02 mars 2011 est claire sur sa mise en œuvre en Haute-Garonne. Abordant la campagne IR, nous ne pouvons que faire le parallèle avec cette nouvelle Charte. Reprenons quelques engagements :

N°1 - la note de service départementale fait référence au placement d'urnes pour recueillir l'avis des usagers mais seulement sur les grands sites. Est-ce à dire que vous craignez les questions sur le réseau de proximité ?

N°2 - Sur la communication sur des périodes de fréquentation, comment ont-elles été définies par qui et avec qui ?

N°3 - « Les usagers sont orientés du premier coup, par le standard ou un serveur vocal, vers le bon service. » Une fois encore la question de l'emploi est totalement occultée, s'il n'y a personne pour répondre au bout du fil. A quoi bon ces beaux engagements qui au final ne pourront être tenus, mais vont aggraver la perte de sens au travail.

N°4 - Là encore, quand y aura-t-il une vraie politique d'accès des services publics aux personnes à mobilité réduite au sein des administrations de l'Etat ? Il n'y a qu'à voir l'accès à la plupart des trésoreries du réseau de proximité.

N°5 - Quelle formation a été fournie aux personnels pour accueillir les personnes en difficulté. Quel type de difficulté est pris en compte ?

N°8 - Respect de la confidentialité dans les zones d'accueil ? Vous voulez parler de la bande jaune ? Quid aussi des heures de ménage des locaux, qui fondent comme neige au soleil ?

N°10 - Délais de réponse aux courriers en quinze jours ouvrés ? Quelle réponse est attendue ?

N°12 - Décrochage des téléphones en moins de cinq sonneries. Nous vous renvoyons au DUEPR qui a mis en exergue les problèmes de téléphones avec les suppressions d'emplois répétées. Quels indicateurs vont être mis en place pour le suivi du décroché ? On est loin des belles paroles de M PARINI du début d'année sur l'allègement des indicateurs.

N°13 - Place et rôle du conciliateur fiscal. Serait-il en charge de répondre aux suggestions et remarques sur l'application de la charte Marianne ?

N°14 - Nous dénonçons à nouveau les effets d'annonce du gouvernement relayés par les médias avant même toute réforme fiscale. Des précédents existent (la réforme de la TP et le statut d'auto-entrepreneur.

Vous prévoyez 12 points de permanences qui seront assurées par les agent(e)s des Impôts dans les trésoreries en remplacement de celles antérieurement assurées dans les mairies.

Nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer l'ensemble des plans de permanences restant prévus pour les mairies.

Quels moyens, comptez-vous allouer aux autres trésoreries qui sont exclues du champ de la mesure et les compensations financières que vous comptez mettre en œuvre pour les agents de la filière fiscale qui intervenaient en mairie ?

Dans le même ordre, nous attirons également votre attention sur la nécessité d'établir des ordres de missions pour les agent(e)s de la gestion publique réalisant des permanences en mairie et de procéder aux remboursements de leurs frais. Ils doivent être également rétribués dans les mêmes conditions que les collègues de la filière fiscale.

A propos du dispositif de campagne pour l'accueil téléphonique dans les SIP, vous avez ouvert la possibilité d'en différer la mise en place au 9 mai. En raison du caractère inapproprié de la semaine du 2 mai et pour prévenir tout refus de congé ainsi que d'éventuels dysfonctionnements, nous vous demandons de retenir cette solution.

Un des autres points de l'ordre du jour porte sur la création du SIP de MURET. Comme nous vous l'avons indiqué lors de la réunion informelle relative à la conduite des travaux durant la campagne, nous vous confirmons vouloir placer le dossier sous le contrôle des personnels.

A ce titre, la CGT FINANCES PUBLIQUES 31 soutient la pétition des agents et exige l'arrêt du chantier pendant la campagne IR.

Nous attendons également des éclaircissements sur le fonctionnement des caisses et des comptabilités durant la période provisoire d'éclatement de ces services. Qui fera quoi ? Dans quelles conditions ? Quelle prise en charge concrète du dossier des usagers ? Quel matériel ? Quelles liaisons informatiques ? Nous réitérons notre demande de mutualisation des dégagements de fonds assurée par la BRINKS.

Enfin, nous réclamons un éclairage précis sur le calibrage réel des effectifs tant sur la partie recouvrement et que sur celle de l'assiette.

Encore une fois, la mise en place anarchique du SIP de Muret illustre concrètement la volonté de mettre en place des structures, à tout prix, quelles qu'en soient les conséquences sur les conditions de vie au travail des personnels et sur les conditions d'accueil des usagers.

Le troisième point de l'ordre du jour traite des organigrammes fonctionnels. Nous allons vous remettre une motion rédigée dans un des services préfigurateurs du Département qui résume toute la colère et les inquiétudes engendrées par ce nouvel instrument de pression.

Si comme on nous les vend, les organigrammes fonctionnels n'ont d'autres vocations que de répondre à la demande de la cour des comptes sur la certification des comptes de l'Etat, pouvez-vous nous assurer que cet outil ne servira pas à accompagner la mise en place de la rémunération au mérite et à la délivrance de sanctions individuelles ou collectives en cas d'indicateurs jugés défailants.

Etes-vous en mesure de nous apporter le moindre argument contraire tendant à démontrer qu'il ne s'agit pas d'un instrument de mesure visant à rationaliser les suppressions d'emplois et à mettre en concurrence les agent(e)s entre-eux ?

Pour conclure, nous souhaitons également que soit notamment abordé dans les questions diverses, les sujets suivants :

La TLE :

Les collègues en charge actuellement du recouvrement de la TLE s'inquiètent de leur devenir, à savoir si cette mission restera sur Muret, l'évolution des charges et des emplois ainsi que de l'application informatique. Les personnels attendent clairement des réponses.

L'emploi BERKANIEN de Muret :

La femme de ménage du centre des finances publiques est sous statut « berkani ». Avec la création du SIP de Muret, la Direction doit lui apporter des garanties sur son devenir et non pas se retrouver dans une logique systématique de licenciement. En cas de reclassement, il ne faut pas arriver à une situation de précarité aggravée.

Saint Gaudens

Le projet immobilier de Saint-Gaudens a toujours été présenté comme exemplaire de la part de l'Administration. Après quelques jours de mise en service des nouveaux locaux, les personnels se plaignent. Toujours aucune réponse sur l'aménagement du guichet du service SIE (bureau). De même, les usagers ont du mal à s'orienter pour arriver au 1^{er} étage au guichet du SIE, sans parler de leur attente dans le couloir (pour respect de la confidentialité). Les vitres commencent à se fissurer à certains endroits.

Le Mirail – Basso Cambo :

Ils semblent bien loin les engagements pris par la Centrale ! Nous demandons à avoir accès au cahier des charges rédigé de l'étude ergonomique. Enfin, sur plusieurs points sur lesquels nous reviendrons au cours de ce CTP, les personnels attendent des réponses claires.